

Matignon – entretien bilatéral avec le Premier ministre

Lors de l'entretien entre la délégation confédérale FO, conduite par son secrétaire général Yves Veyrier, et le Premier ministre, consacré à un tour d'horizon général, FO a mis l'accent sur le fait que d'ores et déjà la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales impactent durement les salariés.

FO a mis en garde : le « quoiqu'il en coûte » ne doit pas devenir « quoiqu'il en coûte aux salariés » !

Alors que la pauvreté et les inégalités se sont accrues, il est inquiétant que revienne l'antienne du coût de la crise et de la dette Covid dont il y a tout lieu de craindre qu'il pèse sur les salariés d'aujourd'hui et de demain.

FO a réitéré sa détermination contre un retour éventuel du sujet de la réforme des retraites et a, de nouveau, fait part de son refus d'entrer dans la logique de la réforme de l'assurance chômage, et appelle le gouvernement à stabiliser, pour 2021, les dispositions existantes résultant de la convention négociée en 2017.

FO a alerté quant au risque que la transcription d'une directive européenne sur l'insolvabilité des entreprises ne conduise à fragiliser le dispositif de l'AGS (garantie des salaires en cas de faillite).

FO a aussi réaffirmé son attachement au paritarisme, mentionnant aussi les dossiers d'actualité de l'Action logement et de la santé au travail.

Si les mesures de soutien à l'activité, en particulier l'activité partielle, ont permis de préserver jusqu'alors nombre d'emplois, un contrôle strict du comportement des entreprises quand elles ont bénéficié ou bénéficient d'aides publiques n'en demeure pas moins indispensable. FO a dénoncé en particulier les annonces de suppressions d'emplois et de restructurations quand, à l'évidence, la crise sanitaire sert d'aubaine ou d'accélérateur.

Se félicitant de l'abandon de la vente des Chantiers de l'atlantique, FO a alerté sur d'autres dossiers tant dans l'industrie que les services.


Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01



Communiqué de presse

FO a attiré l'attention sur l'inquiétude des salariés confrontés aux fermetures d'activités (cafés, restaurants, culture et évènementiel ...) ou au ralentissement sévère et de longue durée dans des secteurs tels que le transport aérien et l'aéronautique notamment. Au-delà de la crise, des dispositions de soutien de la reprise d'activité devront être mises en œuvre afin d'éviter des bascules brutales dans le chômage et la précarité.

Se félicitant des avancées dans les secteurs du social et du médico-social, avec l'ouverture de négociations pour l'extension du Ségur de la Santé, FO a renouvelé sa revendication d'une reconnaissance effective des travailleurs de la « deuxième ligne » mobilisés sans discontinuer depuis le premier confinement et dont peu ont perçu une prime Covid. Pour FO cela doit passer par une revalorisation immédiate et une reconsidération plus globale des emplois, conditions de travail, perspectives d'évolution. Cela amène aussi la question des relations « donneurs d'ordre – sous traitants » et des conditions de passations de marchés qui font trop souvent des travailleurs et de leurs conditions d'emplois la variable d'ajustement.

Au même titre que la relocalisation d'activité et d'industries, ces emplois de services doivent être partie intégrante du plan de relance, comme la revalorisation des salaires qui ne doit pas être considérée comme l'ennemi de l'emploi.

La relance demande de protéger l'emploi, le pouvoir d'achat, d'augmenter notamment les salaires, et de préserver et renforcer les moyens du service public et de la sécurité sociale.

Dans ce contexte, FO a fait part de sa préoccupation et de son opposition quant aux dispositions inquiétantes au regard des libertés individuelles et collectives dont les libertés syndicales, contenues notamment dans la loi de sécurité globale ou encore avec les décrets récents au titre de la sécurité intérieure. A ce sujet FO a rappelé au Premier ministre que les cinq confédérations avaient, dans leur adresse conjointe en octobre, souligné que les dispositions sanitaires accrues, destinées à limiter la propagation du virus, se traduisaient par des restrictions importantes, notamment en matière syndicale, limitant de fait l'exercice régulier du droit de réunion et de manifestation, et que les ordonnances travail ont, elles-mêmes, affaibli la représentation collective des salariés.

Paris, le 28 janvier 2021